



## Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Réf.: Circulaire BDT/DKS/IDA/019

Genève, le 14 mai 2026

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018));

**Objet: Indice de développement des TIC 2026**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'édition de 2026 de [l'Indice de développement des TIC \(IDI\)](#) sera publiée le **30 juin 2026**. En janvier, les données à utiliser dans l'Indice IDI de 2026 ont été communiquées aux coordonnateurs désignés pour les statistiques des Administrations. À l'issue de ce processus de vérification, les données ont été finalisées. Les pays disposant de suffisamment de données seront inclus dans l'indice.

Comme indiqué dans la Résolution 131 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, les États Membres qui souhaitent ne pas participer à l'Indice IDI de 2026 peuvent en informer l'UIT par écrit à l'adresse [indicators@itu.int](mailto:indicators@itu.int) avant le **29 mai 2026 à 23h59 CEST**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Cosmas Luckyson Zavazava  
Directeur